



# Theux

Périodique d'information communale | *septembre 2008*

20<sup>èmes</sup> journées du Patrimoine les 13 & 14 septembre



## SOMMAIRE

P. 2 : - Principales décisions du Conseil communal  
P. 4 : - Etat-civil  
P. 5 : - Service Population & Etat civil  
P. 7 : - Travaux  
P. 9 : - JEPS

P. 11 : - Affaires sociales  
P. 12 : - Environnement  
P. 14 : - Information  
P. 15 : - Informations générales  
P. 16 : - Marche des 600



# Principales décisions du Conseil communal

## Conseil communal du 3 mars 2008

### 1. BATIMENTS COMMUNAUX

- Théâtre l'Autre Rive - Installation d'un système de climatisation du théâtre
- Mode de passation des marchés et fixation d'un crédit budgétaire
- Approbation.

### 2. FABRIQUE D'EGLISE DE BECCO

- Décide d'attribuer à la Fabrique d'église de Becco, un subside d'un montant de 15 000,00 € pour couvrir le coût des travaux de restauration de la salle de Becco.

### 3. FINANCES

- Budget exercice 2008
- Approbation et arrêté de Tutelle
- Informations.
- Le collège porte à la connaissance du conseil la décision de la Tutelle prise en séance du collège provincial en date du 17 janvier 2008, d'approuver le budget de l'exercice 2008. Le budget se clôturant, au service ordinaire par un boni de 197 831,36 € à l'exercice propre et un boni global de 159 401,50 €, et au service extraordinaire, par un boni de 4 406,82 €.

## Conseil communal du 7 avril 2008

### 1. CONSEIL DE PARTICIPATION DES ECOLES - ECOLE DE THEUX

- Désignation de M. Jean-Christophe DAHMEN en remplacement de M. Albert KEVER, démissionnaire.

### 2. ENSEIGNEMENT

- Décide de ratifier la convention signée entre la Commune de THEUX et le Service Promotion de la Santé à l'Ecole de La province de LIEGE.

### 3. FABRIQUE D'EGLISE DE JUSLENVILLE

- Subvention.- Décide d'attribuer à la Fabrique d'église St Augustin de Juslenville, un subside d'un montant de 25 000,00 € pour couvrir les travaux de réfection du mur d'enceinte et un subside d'un montant de 13 500,00 € pour la mise en état des maçonneries extérieures et aménagement des abords de l'église.

### 4. POLICE

- Ordonnance de police portant règlement complémentaire à la police de la circulation routière
- Considérant les problèmes de stationnement, rue des Sottais à Juslenville, le Conseil ordonne l'interdiction de stationnement à cet endroit.

## Conseil communal du 6 mai 2008

### 1. FINANCES - PISCINE COMMUNALE

- Le Conseil décide de créer un nouveau tarif pour les visiteurs qui ne se baignent pas à savoir 1 euro.

### 2. REGIE COMMUNALE AUTONOME

- Création de la régie communale autonome - Approbation des statuts et désignation des administrateurs.

## Conseil communal du 2 juin 2008

### 1. ANCRAGE COMMUNAL DU LOGEMENT

- Programme communal d'actions en matière de logement 2009-2010
- Approuve le programme communal d'actions 2009-2010 en matière de logement.

## 2. ANCRAGE COMMUNAL DU LOGEMENT

- Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés ou inachevés
- Décide d'établir au profit de la commune et pour une période expirant le 31 décembre 2012, une taxe communale annuelle sur les immeubles bâtis inoccupés et/ou inachevés.

## 3. Distribution d'eau

- Modification du prix de l'eau - Approbation.
- Suite à la mise en place du plan comptable de l'eau, il est proposé au Conseil que le CVD de l'eau passe de 1,66 à 1,84 euros.

## 4. FINANCES

- Comptes de l'exercice 2007
- Arrêt.
- Arrête le compte de l'exercice 2007 se clôturant par un résultat budgétaire positif à l'ordinaire de 1 899 018,17 € et positif à l'extraordinaire de 27 411,17 € et un résultat comptable positif à l'ordinaire de 2 389 828,03 € et positif à l'extraordinaire de 1 650 214,99 €.

## 5. PRIME AU LOGEMENT

- Promotion des chauffe-eau solaires et des installations photovoltaïques.

### Conseil communal du 8 juillet 2008

#### 1. CPAS

- Comptes de l'exercice 2007
- Arrêt.

Résultat budgétaire ordinaire	
Droits constatés nets	4 128 469,24
Engagements	3 835 674,19
Excédent	292 795,05

Résultat budgétaire extraordinaire	
Droits constatés nets	225 583,30
Engagements	214 530,21
Excédent	11 053,09

#### 2. FINANCES

- Usimétaux
- Remboursement d'emprunt anticipé
- Approbation.
- Remboursement anticipé d'un emprunt pour un montant de 34 882,75 €.

#### 3. INTERCOMMUNALE

- Centre Funéraire de Liège et environs s.c.r.l. - Adhésion
- Le Conseil communal ratifie la décision du Collège communal du 13 juin 2008, à savoir l'adhésion de l'Administration communale au Centre Funéraire de Liège et environs s.c.r.l.

#### 4. VOIRIE

- Amélioration de diverses voiries 2008
- Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché.
- Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges et l'estimation au montant de 346.440,55 € TVAC pour la réfection des voiries Chemin du Congo, Chemin Heinrich - 2ème partie et Bois Renard à Becco.

En vous rendant sur le site [www.theux.be](http://www.theux.be), vous pourrez découvrir dans leur intégralité les mémos des différents Conseils.

## Naissances

### Mars

- 02 CROMPS Lucie
- 05 LEMOINE Aubry
- 10 VISOT Thomas
- 11 MARISSIAUX Armelle
- 11 LÉONARD Romain
- 13 RAHIER Maïa
- 16 MARCHOT Florian
- 17 FRANSOLET Jérémy
- 21 CARO Nolan
- 21 CARO Nathan
- 21 BAUMÜLLER Nanni
- 22 TERCELIN DE JOIGNY DE PAMELE Lola
- 25 JASON Emilie
- 29 MARCOTTE Lucien
- 30 DEMIRKOL Léna
- 31 ANCIAUX Emy

### Avril

- 08 MICHEL Régis
- 10 LOUIS Robin
- 12 DERU Célia
- 17 MINETTE Yaël
- 18 BLECH Shada
- 23 VAN PÉE Clara
- 28 KNOTT Odile

### Mai

- 01 BISSOT Théo
- 05 KHAMZATOV Yassin
- 06 VANVLODORP Marie
- 08 HANSEN Maya
- 08 GROSJEAN Romain
- 16 HORION Erine
- 20 DRAPIER Lukas
- 22 CORNET Nathan
- 23 ALBERT Loïse
- 25 GRILLI Germain
- 28 CARRIÈRE Nell
- 28 GRÉGOIRE Mathéo
- 29 GAVRAY Alice
- 30 RAQUET Clara

### Juin

- 01 PIRET Adrien
- 02 DE BECKER Lee-Lou
- 02 DECLoux Anne-Sophie
- 06 BENOIT Jimmy
- 08 CARO Valentin
- 13 MARÉCHAL Mila
- 13 VAN DE WINCKEL Mathéo
- 19 GILLES Fiona
- 22 GUILMAIN Robin
- 24 ALLARD Gabriel
- 24 MASSIN William
- 25 MINY Mathieu
- 25 BURTON Sacha
- 26 BLOEMERS Nina

### Juillet

- 07 HANSENNE Jules
- 08 SPAILIER Noan
- 11 DEBY Sacha

## Mariages

### Mars

- 01 ROSE Christine et STIBERT Alexis
- 29 GYET Bianca et ES-SAÏD Sidi Mohamed

### Avril

- 05 D'ALESSANDRO Grégory et CORNET Sandrine
- 08 THOMÉ Georges et BRUGNIEL Viviane
- 19 FRÉDÉRIC André et MOSSAY Véronique
- 19 HENSENNE Vincent et DUMOULIN Sylvie

- 19 ROSETTE Jean-Paul et YUZHKOVA Svetlana
- 19 JULIEN Nicolas et MÉLON Bénédicte

### Mai

- 03 PITSCH Sabine et CRÉPIN Michaël
- 10 GOBYN-DEGRAEVE Jacques et LUXEN Jocelyne
- 24 GENREITH Eric et LAMBERT Frédérique
- 24 DUCHESNE André et PELEEHEID Christianne
- 31 FAUTRÉ Georges et HORSCH Pascale

### Juin

- 07 DERU Michel et DETAILLE Jessica
- 14 MARTIN André et GAUTHY Myriam
- 14 HENNEN Perrine et VELOSO SOUTO NETO José
- 14 BOLLETTE Philippe et CRÉPIN Isabelle
- 21 LEJEUNE François et STURNACK Nathalie
- 21 THÉATE Cédric et CHOMILIER Gabrielle
- 28 CULOT Clémentine et GRYSEELS Michaël
- 28 DEFOSSA Arnould et FOIDART Céline
- 28 WERNER Julie et VOKAR Christophe
- 28 BRYSSINCK Christian et POLI Isabelle
- 28 SCHAFF Raphaël et NAHON Audrey
- 28 HUBERTY Christelle et GILET Tristan

### Juillet

- 12 PIETTE Jean-Louis et NALBOU Tamimount
- 12 MATAGNE Emmanuel et LA MARCA Olivia
- 25 RAMET Marc et HASARD Laurence
- 26 HÜWELER Alexander et NAHOÉ Catherine

## Décès

### Mars

- 02 Laloy Victor Veuf de Domange Ida né le 30/04/17
- 08 Sacré Jean Epoux de Pirnay Raymonde né le 20/01/32
- 15 Leduc Hélène Veuve de Leduc André née le 2/09/24
- 17 Grifnée Francine Veuve de Bettonville Joseph née le 22/04/38
- 21 Maréchal Maurice Epoux de Muller Georgine né le 6/06/22
- 25 Demoulin Alberte Veuve de Gillissen Nicolas née le 20/07/16
- 28 Poupier Irma Veuve de Lamblotte Georges née le 3/01/15
- 29 Wayaffe Juliette Veuve de Troisier Henri née le 22/09/10
- 29 Necken Berthe Veuve de Loffet Alphonse née le 7/09/17
- 30 Gavage Raymond Veuf de Dogné Fina né le 16/08/16
- 31 Frédéric Marcel Veuf de Michels Marie né le 15/01/26

### Avril

- 05 Bissot Christiane Epouse de Comès Dieter née le 19/05/42
- 08 Bomal François Célibataire né le 6/02/27
- 08 Lemarchand Pierre Epoux de Tourment Andrée né le 25/06/40
- 10 Zammattéo Flora Veuve de Miserotti Emile née le 13/07/26
- 13 Mostarac Marijan Veuf de Cornélissen Antonia né le 17/05/09
- 29 Benoit Roger né le 20/12/33

### Mai

- 02 Mestré Willy Epoux de Lancereau Marie-Thérèse né le 3/11/31
- 05 Peturkenne Denise Veuve de Caro Hugues née le 9/05/26
- 10 Geiebenne Alphonse Veuf de Crama Julia né le 14/07/14
- 18 Beaupain André Epoux de Grandhenry Marie né le 19/08/39
- 20 Dubois Marc né le 26/07/59
- 24 Denoël Marguerite Veuve de Fyon Henri née le 13/05/21
- 25 Poussart René Epoux de Charpentier Josiane né le 23/12/42
- 25 Mathieu Simone Epouse de Ringhoffer Karoly née le 31/03/30
- 26 Cajot Louis Veuf de Chession Ernestine né le 28/02/24

### Juin

- 01 Pottier Jacques Epoux de Cléban René né le 4/12/20
- 01 Meesters Eugène Veuf de Schaus Erna Margareta né le 28/06/26
- 08 Denooz Odette Veuve de Dethier Pierre née le 25/09/14
- 16 Brance Fredi Epoux de Laloux Denise né le 20/07/23
- 26 Evrard Anne Marie née le 20/08/38
- 27 Fogueenne Lucienne Veuve de Georis Lucien née le 22/08/14

### Juillet

- 11 Janssen Jeanne Célibataire née le 6/07/15
- 15 Delporte Yvonne Veuve de Nizet Georges née le 14/12/28
- 17 Collin Elisabeth Veuve de Palem Henri née le 21/06/22
- 18 Mathonet Jacques Epoux de Deliège Viviane né le 3/10/48
- 19 Etienne Emma Veuve de Baudin Léon née le 12/01/23



# Service Population & Etat civil

## Cartes d'identités électroniques

Comme signalé lors du bulletin précédent, le Service Public Fédéral Intérieur a chargé les communes depuis 2004 de délivrer les nouvelles cartes d'identités électroniques.

Ainsi, sur un total de plus de 9.000 anciennes cartes à remplacer, la commune a délivré 7.800 cartes électroniques en date du 1er juillet 2008.

Nous avons mis l'accent sur la nécessité de respecter les délais pour répondre aux convocations. Le service population remercie les citoyens et citoyennes de la commune pour la bonne volonté dont ils ont fait preuve, car les anciennes cartes actuelles toujours en leur possession sont encore valables 2, 3 ou 4 ans.

Cependant, comme les nouvelles dispositions reprises dans l'Arrêté royal du 18 janvier 2008 (paru au Moniteur le 28 février 2008) rendent obligatoire le remplacement des anciennes cartes suivant les plannings reçus du ministère, nous continuons à compter sur vous pour respecter les délais de présentation.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous rendre en nos bureaux (horaires incompatibles, difficultés de déplacement, ...), n'hésitez pas à nous contacter pour prendre un rendez-vous ou trouver une solution adaptée à votre problème (087/539.213 ou 214).

Pour tout renseignement utile : 087/539.215 ou : [www.theux.be](http://www.theux.be)

Site Internet du S.P.F. Intérieur : <http://eID.belgium.be>

Site Internet de la Région wallonne : [www.wallonie.be/eid](http://www.wallonie.be/eid)

## Commander vos documents administratifs « en ligne » en utilisant votre carte d'identité électronique et un lecteur de carte

Afin de favoriser l'utilisation des nombreuses fonctionnalités de la carte d'identité électronique, le collège communal a décidé d'organiser une distribution gratuite de lecteur de carte (voir modalités après cette rubrique)

### Comment et pourquoi utiliser la carte électronique et le lecteur de carte et quels sont les multiples avantages ?

- **Documents administratifs communaux** : grâce à Internet et via le site communal ([www.theux.be](http://www.theux.be)), vous pouvez utiliser 24 heures sur 24, le guichet électronique (« e-Guichet » - « Documents en ligne ») pour demander toute une série de documents officiels depuis votre ordinateur : extraits du registre de la population, de l'état civil, de casier ..., signaler un changement d'adresse ... . Il suffit de vous enregistrer sur le site en utilisant votre carte et un lecteur (pour l'instant, les « documents en ligne » et l'enregistrement sont accessibles même si vous ne disposez pas encore de carte électronique ou de lecteur – à partir de 2010, la carte et donc le lecteur seront obligatoires pour utiliser l'e-Guichet)

- **Les documents « en ligne » sont délivrés et expédiés gratuitement.** Vous les recevez à l'adresse de votre inscription au registre de la population dans un délai de 3 ou 4 jours ouvrables. Vous évitez ainsi de faire la file au guichet, d'utiliser votre véhicule et donc de polluer et vous faites une économie personnelle en argent et en temps ! En utilisant le guichet électronique, le coût de votre nouvelle carte électronique sera vite amorti !
- **Compléter des formulaires :** votre demande d'obtention d'une bourse d'étude ou d'une plaque d'immatriculation, votre déclaration fiscale, ... de manière sûre et rapide, grâce à votre nouvelle carte d'identité.
- **Apposer une signature électronique :** conclure un contrat par e-mail, acheter ou vendre en toute sécurité sur Internet. Avec votre carte d'identité, vous pourrez apposer une signature électronique valable en droit.
- **En toute sécurité :** une combinaison unique de clés garantit une protection fiable des nouvelles fonctions électroniques de votre carte d'identité. Pour pouvoir utiliser les nouvelles fonctions, vous devez toujours composer votre code personnel (code PIN). Sans ce code, personne ne pourra utiliser votre carte.
- **Vous déménagez ? Pas besoin de nouvelle carte !** Votre adresse n'apparaît plus de manière visible sur la carte : elle est enregistrée sur la puce. En cas de déménagement, il vous suffira donc de faire adapter la puce à l'administration communale.
- **Valable 5 ans.** Son renouvellement régulier permettra de la doter chaque fois des techniques de sécurisation les plus récentes.
- **Gardez bien vos codes !** Il est indispensable de conserver chez soi les codes de la carte (PIN et PUK). Le code PIN est nécessaire pour vous identifier sur un lecteur. Le code PUK permet de réactiver la carte et aussi de commander un nouveau code PIN. Ne gardez jamais les codes sur vous ou dans votre portefeuille (de même que vos codes bancaires), c'est pourquoi nous vous conseillons toujours de modifier le code PIN lors de l'activation de la carte en choisissant un code que vous avez l'habitude de retenir.

### Lecteurs de cartes eID : procédure de réservation

Pour favoriser l'utilisation de la carte électronique, le collège communal a décidé de délivrer gratuitement des lecteurs de cartes eID.

#### Conditions d'obtention :

- Réservation obligatoire sur le site communal ([www.theux.be](http://www.theux.be)), rubrique « Lecteurs eID »
- Être domicilié à Theux
- Recevoir un mail de confirmation
- Un lecteur par ménage
- Retrait du lecteur réservé au guichet de la population

**Pour tout renseignement : 087/539.215 (R.DUMONT, chef de service)**





## Permis de conduire : votre vieux permis est valable en France, sauf .... !

Depuis la parution dans la presse d'articles pour le moins « alarmistes » quant à la validité de votre « vieux » permis de conduire en France, nous vous informons de ce qui suit :

Le service public fédéral Mobilité a confirmé la validité en France de votre « vieux » permis de conduire (délivré avant le 1/1/1989) et qu'il s'agissait de problèmes de communication au sein des autorités françaises et notamment avec leur Gendarmerie. Cette validité a bien été confirmée par le Service français du Fichier National des Permis de Conduire.

Cependant, le porte-parole du S.P.F. Mobilité en Belgique a confirmé : « chaque année, nous avons des cas de Belges qui reçoivent des amendes dans certains arrondissements français »

Si cette mésaventure devait vous arriver, on vous conseille de déposer une réclamation accompagnée d'une copie de votre permis de conduire ainsi qu'une déclaration de votre administration communale ou de la police belge attestant que votre permis de conduire est toujours valable. En résumé, rien ne sert de paniquer et de vous précipiter en nos services pour demander un nouveau permis. Toutefois, vous pouvez demander une attestation de validité au guichet du service population. Elle vous sera délivrée directement et gratuitement sur présentation de votre permis et de votre carte d'identité. Vous pourrez la joindre à votre permis de conduire pour passer Outre-Quévrain l'âme sereine !

**Attention : si la photo de votre permis n'est plus ressemblante, ou s'il est dans un état de détérioration avancé, nous vous conseillons quand même de le renouveler** (2 photos récentes identiques + 11 € + votre ancien permis : délai d'obtention de 3 jours ouvrables)

Pour tout renseignements : site communal : [www.theux.be](http://www.theux.be) (rubrique permis de conduire) ou au 087/539.212) – R.DUMONT, chef de service.

# TRAVAUX

## Avenue du Stade

D'importants travaux d'égouttage et d'amélioration des voiries, Avenue du Stade et Terre aux Navettes, ont débuté au mois de juin et devraient se terminer fin de cette année.

Ces travaux consistent principalement en la séparation des eaux d'égouts et des eaux pluviales pour le secteur suivant : Rue Marie-Louise, Terre aux Navettes, Rue de La Résistance (partie haute), Voie Pauline, Rue des Grands Prés, Avenue du Stade.

Durant cette période, la circulation y sera très difficile, sinon impossible.



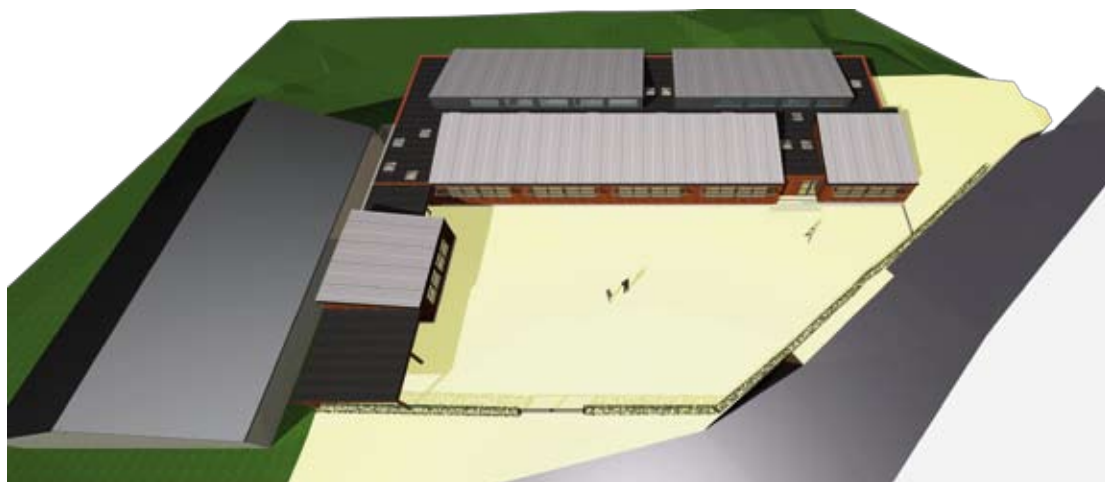
## Aires de loisirs

Outre le terrain de football synthétique inauguré en octobre 2007, d'autres réalisations ont vu le jour, telles que la plaine de jeux et le terrain multisports situés entre les logements de l'Avenue du Stade et la Rue des Grands Prés et la plaine de jeux de la Rue de la Résistance.



## Extension de l'école de Jehanster

Les travaux d'aménagement et d'extension de l'École de Jehanster entrent dans leur deuxième phase. Six nouvelles classes pour un budget d'un million d'euros devraient être terminées pour la rentrée 2009. L'ouvrage est actuellement en phase de consultation d'entrepreneurs. Les travaux de démolition des anciens bâtiments seront terminés à la Toussaint.







# JEPS'

## Service Infor jeunes sur la commune de Theux.

A l'heure d'Internet et du flot d'informations diffuses, il apparaît important de pouvoir fournir des informations fiables et exhaustives dans un langage accessible aux jeunes.

C'est pourquoi le service **communal JEPS** ( Jeunesse-Enfance-Prévention-Sport) de Theux vient d'ouvrir un point communal d'information jeunesse : **Infor Jeunes**. Il s'agit d'offrir un service qui se veut anonyme, accessible et gratuit pour tous les jeunes entre 12 et 26 ans mais aussi ouvert aux parents et aux professionnels.

Créer une réflexion avec les jeunes, prendre le temps de bien les écouter et décoder la demande sont les objectifs que nous poursuivons. Les thèmes abordés sont : le travail et l'insertion socioprofessionnelle, la formation, la vie familiale et affective, loisirs et vacances, les études et l'enseignement, etc...

Concrètement, des permanences se tiennent du **lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 18h dans les locaux du JEPS**, situé Rue de la Hoëgne, 41 à 4910 Theux. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au **087/68.12.48**.

## Viens rejoindre le projet « Frère de quartier »

Le service communal JEPS lance un projet de prévention par les pairs.

Il s'agit de créer un groupe de jeunes responsables (les pairs) que nous appellerons « Frères de quartier ». La mission de ces jeunes serait de se rendre dans les quartiers accompagnés par l'éducatrice de rue à la rencontre d'autres jeunes et de leur faire partager leurs passions, de les écouter,... Ces contacts pourraient déboucher sur des activités communes et créer ainsi une solidarité entre les adolescents.

### Nous sommes ainsi à la recherche de jeunes bénévoles, donc si :

- Tu as entre 16 et 25 ans?
- Tu as envie de t'investir dans un projet bénévole valorisant?
- Tu as un peu de temps à consacrer (1 fois tous les 15 jours)?
- Tu es enthousiaste et passionné ?
- Tu aimes aller vers d'autres jeunes?

### Nous te proposons :

- Une expérience enrichissante
- La possibilité de nouer des liens avec d'autres jeunes
- La possibilité de venir en aide à des jeunes et de leur faire partager tes passions
- Un plus dans un curriculum vitae dans le secteur social

## Ludothèque communale de Theux

La ludothèque est ouverte durant l'année scolaire tous les mercredis de 14h00 à 17h30 et vous propose un grand choix de jeux pour les enfants et adultes de 3 à 99 ans. La ludothèque est située dans les locaux de la bibliothèque communale de Theux, Place Pascal Taskin, 1.

Venez emprunter un ou des jeux pour passer un bon moment mais aussi pour éveiller, apprendre, créer, réfléchir, inventer, construire, rêver,...

La cotisation s'élève à 5 € par année et par famille. Le prêt du jeu est de 0,50 € par quinzaine.

Pour plus de renseignements, veuillez sonner au service JEPS (Jeunesse- Enfance- Prévention- Sport) au 087/68.12.48



Bonjour à tous ! Nous sommes des joueurs de cartes Magic. Il s'agit d'un jeu de rôle stratégique de type fantastique qui se joue à deux joueurs minimum à partir de 12 ans. Nous avons eu l'idée d'ouvrir un atelier au centre JEPS de Theux car nous avons envie de partager cette passion et de découvrir de nouveaux joueurs.

La première date de rencontre s'est déroulée le 8 Août à 13 heures au centre JEPS. Des rencontres et des tournois y seront organisés régulièrement. Le local se situe 41, Rue de la Hoëgne. Des cartes sont prévues pour les nouveaux joueurs qui souhaitent découvrir le jeu. Chacun est le bienvenu. Afin que nous puissions savoir le nombre de joueurs qui seront présents lors des rencontres, il est demandé de téléphoner (ou d'envoyer un sms) à Olivier Tahan au 0494/39.21.80. Vous pouvez également le contacter si vous souhaitez de plus amples informations. Un skyblog existe également : [www.magictheux.skyrock.com](http://www.magictheux.skyrock.com) . Venez nombreux !!!

## Conseil Communal des Enfants : Journée du 24 mai 2008 intitulée « Des jeunes qui bougent »



Dans le cadre du 30ème anniversaire du Service des Sports de la Province de Liège, le Conseil Communal des Enfants de Theux a décidé d'organiser un triathlon spécial (parcours vélo, course à pied et tournoi de kin-ball) pour les jeunes de 5ème et 6ème année des écoles de l'entité theutoise.

Les conseillers communaux enfants ont fait appel à leurs condisciples pour participer à cette journée. Une soixantaine d'enfants ont participé à cette journée encouragés par leur famille, leur directeur et instituteur. Pour cette journée, les

conseillers communaux enfants avaient réalisé des panneaux présentant les projets qu'ils avaient menés durant l'année écoulée (visite de l'éolienne, rencontre avec les personnes âgées du home franchimontois). Après l'effort fourni par les enfants, un goûter était offert. Cette belle journée s'est clôturée par la proclamation des résultats et la remise de médailles et de coupes. Bravo à tous.

# Affaires sociales

## Avis du Centre Régional de la Petite Enfance



Le service du centre régional de la petite enfance a décidé de donner plus de visibilité aux accueillantes. Dans ce but il leur a fourni un panneau à apposer sur leur façade, leur porte, leur entrée...tout endroit visible de la rue et des passants, afin de permettre aux jeunes parents de faire directement le lien entre ce logo et les accueillantes de notre commune.

**Un après-midi de prévention sur les risques de la consommation au volant intitulé « Choisis ta route » était mis en place ce samedi 17 mai 2008 à Polleur.**

La commune de Theux par l'intermédiaire de son service communal JEPS (Jeunesse- Enfance- Prévention- Sport) en collaboration avec le Service Prévention de la Zone Police des Hautes Fagnes, les pompiers de Theux, la Croix-Rouge (antenne de Spa) et l'asbl le GAR (Groupement pour l'Action Routière) ont décidé de mettre en place cette journée de prévention sur l'alcool au volant.



Au programme de cette journée : démonstration par les pompiers d'une désincarcération et premiers soins de la Croix Rouge, conférence animée par l'asbl le GAR avec questions- réponses et débat avec le public et les différents partenaires et petite animation avec des lunettes qui démontrent l'effet de l'alcool sur la vue et le cerveau. Différentes animations avec la police (test reflexe, test de la vue,...) étaient aussi proposées.

# Environnement

## Collecte des encombrants

Depuis le 01 janvier 2005, les theutois bénéficient d'une collecte des encombrants sur inscription.

Cette collecte est effectuée par des camions avec plateau non compacteur. Cette particularité permet à de nombreux déchets de trouver une seconde vie (réparation, réemploi, ...) et aussi, de diminuer la montagne de déchets mis en décharge.

Mais ce n'est pas tout, ce système a comme avantage de donner la possibilité à des personnes peu qualifiées de travailler.

Grâce à ce système, mais surtout à vous, si vous l'adoptez, nous faisons d'une pierre deux coups : sauvegarder notre environnement et aider les demandeurs d'emploi !

Alors n'hésitons pas !

### **Procédure de collecte**

- collecte en porte à porte par l'asbl d'économie sociale R'Cycl,
- gratuit pour les ménages,
- maximum 4 passages par ménage et par an,
- uniquement sur inscription auprès de la société R'Cycl au 087/55.48.78, le jour de la collecte sera renseigné lors de l'inscription,
- maximum 8 m<sup>3</sup> par ménage et par enlèvement (attention, l'estimation des quantités doit être spécifiée à l'avance au collecteur en cas de volume supérieur à 1,5m<sup>3</sup> afin que celui-ci en tienne compte dans son planning) et maximum 16 m<sup>3</sup> par ménage et par an.
- sortir les encombrants la veille du ramassage après 19h ou le jour du ramassage avant 6h30 du matin.

### **Un encombrant c'est :**

Un déchet ménager (donc provenant exclusivement de l'activité des ménages) trop volumineux pour être placé dans le sac blanc.

### **Les objets collectés :**

- les récipients volumineux,
- les meubles (y compris meubles de jardin),
- la literie (lit, sommiers, matelas, couvre-lit, couverture, coussins, ...),
- les vélos,
- les ferrailles,
- bois (sauf déchets de jardin),
- les revêtements de sols et de murs ficelés (excepté carrelage),
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (appareils électroménagers et électroniques, appareils d'éclairage, ...),
- les équipements sanitaires (WC, lavabo, baignoire et bac de douche),
- ...

### **Les objets non collectés :**

- les objets qui (de par leur taille) peuvent être éliminés via le sac blanc payant,
- les déchets issus d'une activité commerciale,
- les déchets déposés en vrac dans des sacs gris,
- les pneus (ils font l'objet d'une obligation de reprise auprès des vendeurs de pneus),
- les vêtements et chaussures,
- les déchets de démolition ou de transformation,
- les déchets de jardin (déchets verts),

- les déchets faisant l'objet de collectes sélectives (papiers cartons, P.M.C.),
- les débris de verre et objets risquant de blesser le personnel,
- les pots de peinture, piles et autres produits toxiques,
- les bonbonnes de gaz.

**Nous vous souhaitons d'ores et déjà un bon tri, ...**

### Des bulles de champagne ... aux bulles à verre

Voilà en quelque sorte le destin de la plupart des bouteilles de verre utilisées par vos soins, que ce soit à des fins festives ou de simple hydratation bien nécessaire en cette saison. La Commune de Theux, en collaboration avec l'intercommunale Intradel, afin d'offrir un service de qualité et de proximité, met à votre disposition huit sites différents de collecte dans des bulles à verre. Ces sites sont situés aux endroits suivants :

- à Theux, Avenue du Stade, à côté du Tennis ;
- à Theux, Avenue Reine Astrid, à côté du Football de Theux ;
- à Theux, Route du Congrès de Polleur, au bas de la Rue Pré des Lys ;
- à Theux, Rue les Forges (Marché), en face de la piscine ;
- à Spixhe, à côté de la Salle des Fêtes ;
- à Mont, au centre du village ;
- à Polleur, sous le viaduc autoroutier ;
- à Polleur, Rue V.Brodeur ;
- à Jehanster, Place Pierre Lemarchand, en face de la salle des fêtes ;
- à La Reid, Route du Fraineux, à droite en sortant du village ;
- à La Reid, au carrefour de la Croix Collette ;
- à Desnié, à l'entrée du cimetière de Basse-Desnié ;
- à Marteau, près de l'ancien arrêt de chemin de fer.

Nous rappelons à tous les citoyens que les verres ne peuvent être déposés que dans les bulles. Tout dépôt à côté de celle-ci est **interdit**. En effet, il faut savoir que le chauffeur du camion chargé de vidanger les bulles à verre n'a pas dans ses attributions de collecter manuellement les vidanges éparpillées aux alentours. De plus aucun autre déchet ne peut être déposé sur ces sites (cartons,...).

### Energies renouvelables - Primes communales

Afin de conscientiser ses citoyens à l'utilisation des énergies renouvelables, le Conseil Communal a décidé d'étendre le système de prime déjà en place depuis 2002 et qui concernait l'installation de panneaux solaires thermiques à des fins de production d'eau chaude sanitaire. Les Theutois bénéficient maintenant en plus d'une prime à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, panneaux qui sont eux, rappelons-le, destinés à la production d'électricité.

Ces deux primes s'élèvent à 25 euros par mètre carré de panneau installé et sont plafonnées à 175 euros par installation. Les modalités pratiques d'octroi de ces primes sont décrites sur le site internet de la commune et peuvent être communiquées par notre service environnement que vous pouvez joindre au 087/53.92.28.

Nous attirons également votre attention sur l'existence des Guichets de l'Energie de la Région Wallonne qui sont à votre disposition pour toutes les questions que vous pouvez vous poser en matière énergétique et en particulier celles que vous vous posez sur les primes régionales. Le Guichet le plus proche de Theux est celui de Liège que vous pouvez contacter au 04/223.45.58. Toutes les informations de la Région Wallonne en cette matière sont également consultables sur internet à l'adresse suivante : « <http://energie.wallonie.be> ».

# Information

## Lecteurs de carte EID : procédure de réservation

Pour favoriser l'utilisation de la carte électronique, le collège communal a décidé de délivrer gratuitement des lecteurs de cartes eID.

### Conditions d'obtention :

- Réservation obligatoire sur le site communal ([www.theux.be](http://www.theux.be)), rubrique « Lecteurs eID »
- Être domicilié à Theux
- Recevoir un mail de confirmation
- Un lecteur par ménage
- Retrait du lecteur réservé au guichet de la population

Pour tout renseignement : 087/539.215 (R.DUMONT, chef de service)



## Création d'un club des aînés

Afin de favoriser la qualité de vie, les relations et la participation à la vie socioculturelle, la Commune de Theux a décidé de mettre en place un club des aînés proposant diverses activités.

Ce dernier sera effectif à partir de septembre 2008 à raison de deux après-midi par semaine, le lundi et le mercredi de 14h à 16h30-17h.

### Le programme :

- Les lundis après midi : excursions, films, conférences, ateliers créatifs,...
- Le mercredi, seront proposés des jeux de société et de détente agrémentés de brins de causerie.

Pour les personnes ne sachant pas se déplacer ou n'ayant pas de véhicule à disposition, un service transport (payant et sur réservation) sera mis sur pieds les lundis après-midi pour vous amener aux activités et vous reconduire, ainsi que lors des pièces de théâtre organisées à la salle « L'autre rive ».

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

*ERNOULD Catherine, Echevinat du troisième âge*  
087/539320

## Enquête spéciale « aînés »

Madame, Monsieur,

La Commune de Theux souhaite mettre en place des activités socioculturelles à partir de septembre 2008. Afin de mieux cerner vos attentes et vos besoins, nous vous invitons à répondre au questionnaire disponible au service population ou sur le site communal (rubrique « aînés » dans vie pratique).

Merci de renvoyer ou de déposer ce questionnaire avant le **15 octobre 2008** à **Mlle ERNOULD Catherine**, à l'adresse suivante :

- CPAS de Theux, rue des 600 Franchimontois, 1 (en face du magasin SPAR).

Le 18 octobre 2008

# Le 3<sup>ème</sup> samedi d'octobre

apporte un **joujou**  
en bon état  
sur ton **recyparc**,  
une **association sociale locale**  
l'offrira à des **enfants défavorisés**



un joujou sympa  
servira 2 fois



En donnant un joujou que tu n'utilises plus,  
tu fais plaisir à un autre enfant et tu permits  
à un joujou encore utilisable de ne pas être jeté à la poubelle !  
Plus d'infos sur [www.copidec.be](http://www.copidec.be)

# Valeureux combattants,

Souvenez-vous que déjà par cinq fois, en 1968, 1980, 1993, 1998 et 2003, plusieurs centaines de marcheurs partirent sur Liège pour commémorer ce sacrifice.

Tous dans le costume de leurs ancêtres. Cette année, il en sera de même.

**Soldats, bûcherons, paysans, tambours et cavaliers**

repartiront sur Liège avec la même ardeur que leurs anciens.

**Gens du pays et d'ailleurs, soyez des nôtres pour célébrer cette fantastique épopée !**

## La Marche des Six Cents Franchimontois :

La première fut organisée lors des festivités du 500ème anniversaire en 1968, la deuxième eut lieu lors du « Millénaire » de la ville de Liège. Et, depuis 1993, elle est devenue, grâce à différents passionnés, quinquennale. A chaque édition, plusieurs centaines de Franchimontois enfilent leurs costumes d'époque et partent en cortège du château de Franchimont ou du village de Marché.

C'est une journée particulière ! Lors du départ, il y a les anciens qui arborent fièrement les médailles des précédentes épopées et les bleus qui s'intègrent dans le cortège en attendant le signal. Soudain, silence de mort ! Le capitaine monte sur son estrade, motive ses troupes et lance son cri. C'est parti ! Les cavaliers lancent leurs montures, les tambours résonnent, les bannières se brandissent ...

Six cents Franchimontois montent sur Liège, en guerriers, en héros, en amis, en famille, en chantant, en se marrant, en se racontant, ...

A la tombée du jour, le dernier combat les attend ! La montée des 373 marches de la Montagne de Bueren. Avec au sommet, la stèle commémorative des Six cents.

## Nouveau parcours ! :

Cette année, l'épopée sera plus champêtre et vallonnée. Le cortège quittera Jusleville pour monter vers Banneux via le Bois de Wislez, ensuite direction Andoumont où il s'arrêtera vers midi à la Salle des Tilleuls située au pied de la côte des Forges. Après, il montera sur Beaufays pour redescendre sur Liège en traversant Embourg.

### Participation:

**9€** (Médaille commémorative – Dîner – Goûter)

Pour groupes de 15 personnes minimum ou moins de 15 ans : **6,5€**

Option : Souper : 7,5€

(potée liégeoise+ saucisse)

Bus retour : 2,5€

Bus aller-retour (départ Theux Place du Perron 18 h 00) : 5€ (sous réservation)

### Notez-le aussi :

**Conférence : l'Histoire des Six cents franchimontois**

Vendredi 12 septembre 2008 - 20 h 00 (Centre Culturelle de Theux Place Taskin) par Alexis Doms

Infos et Inscriptions: [www.sitheux.be](http://www.sitheux.be) 087/53 14 18

Leur souvenir a franchi les siècles !

# 6<sup>e</sup> MARCHÉ

Des Six Cents Franchimontois

Marche en costumes d'époque

## SAMEDI

### 27 SEPT 08

**THEUX... LIÈGE**

DEPART: 09h00  
Saint-Roch Theux

ARRIVEE: 19h00  
Liège (Montagne de Bueren)

AGAPES : 20 h 00  
Ecole Sainte-Croix  
Rue Hors Château à Liège  
Avec groupe folk médiéval (Octazane)

En partenariat avec:

  
www.chuffin.be

  
www.certheux.be

La Cie de la Verte Tente  
Les Moines Episcopaux

En collaboration avec:

  
Theux

  
Liège

INFOS & INSCRIPTIONS  
Syndicat d'Initiative de Theux  
 087/53 14 18  
[www.sitheux.be](http://www.sitheux.be)

